

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE899

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 36, supprimer les mots: "établi par l'administrateur provisoire et".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une redondance avec l'alinéa 34.